



© 123RF

INFORMATION

Inscriptions pour les élèves drômois sur
auvergnerrhonealpes.fr/scolairedrome



ATTENTION : Inscriptions obligatoires
du **5 mai au 19 juillet 2020**, pour
une prise en charge à la rentrée sans
pénalité de retard



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Transports scolaires

Rentrée 2020-2021

Gardez votre carte **OùRA!** qui est votre titre de transport pendant 5 ans. **Cette carte, rechargeable, est à conserver soigneusement dans son étui de protection.**

Sur auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome



- Je consulte toutes les informations nécessaires à ma prise en charge et mon inscription
- Je **m'inscris***
- Je suis l'état de ma demande



Si j'ai **plus de 16 ans** le jour de la rentrée, je paye directement en ligne ma participation obligatoire de **93 €**

* Inscription obligatoire pour tous les élèves drômois du 1^{er} degré (uniquement RPI et fermetures d'école) et du 2nd degré.

Aucune reconduction automatique.



Une pénalité de retard de 30 € sera appliquée pour toute inscription après le 19/07
(sauf déménagements ou affectations tardives **avec justificatifs**)

- **Attention :** les élèves à la fois domiciliés et scolarisés dans les agglomérations de Valence/Romans, Montélimar et Tain/Tournon (Arche Agglo) doivent s'inscrire directement auprès du service transport de l'agglomération concernée.

Permanences en gare routière de Valence du 29/06 au 03/07 et du 24/08 au 04/09/2020 (8h30-12h30 et 13h30-17h)

Informations sur les horaires de mes trajets sur oura.com

Antenne Régionale des Transports de la Drôme
04 26 73 33 00 - transports26@auvergnerhonealpes.fr

